

11 juillet 2003



منظمة الأغذية
والزراعة
لأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

RÉUNION CONJOINTE DE LA TRENTÉ-DEUXIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FIBRES DURES ET DE LA TRENTÉ-QUATRIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE JUTE, LE KÉNAF ET LES FIBRES APPARENTÉES

Salvator (Brésil), 9-11 juillet 2003

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU SOUS-GROUPE DES PAYS PRODUCTEURS DE SISAL ET DE HENEQUEN

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-Groupe des pays producteurs de sisal et de henequen a tenu sa treizième session à Salvador (Brésil) du 9 au 11 juillet 2003. Y ont pris part des délégués et des observateurs des pays producteurs ci-après: Brésil, Équateur, Kenya, et Tanzanie. Des observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la *London Sisal Association* étaient également présents.

2. Le Sous-Groupe a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document CCP: HF/SP 03/1.

3. M. Odhiambo Wilson (Tanzanie) a été élu Président et M. Wilson Andrade (Brésil) Vice-Président.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

II. QUESTIONS À SOUMETTRE AU GROUPE

A. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRIX DE LA FIBRE ET DE LA FICELLE AGRICOLE DE SISAL

4. Le Sous-Groupe a décidé de poursuivre la pratique lancée à sa douzième session consistant à recommander des fourchettes de prix à l'intérieur desquelles les prix pourraient varier, plutôt que des valeurs uniques.

En conséquence, il a formulé les recommandations suivantes:

- a) Le prix indicatif de la fibre brésilienne numéro 3, situé dans une plage de 550 à 600 dollars EU, devrait être revu à la hausse pour s'inscrire dans une plage comprise entre 605 et 660 dollars EU la tonne c.a.f. ports européens;
- b) Le prix indicatif de la fibre East-African UG devrait être accru, pour passer d'une plage de 700 à 750 dollars EU à une plage de 840 à 900 dollars EU la tonne, c.a.f. ports européens;
- c) Le prix indicatif de la ficelle botteleuse de sisal et de henequen devrait rester sans changement à 19 dollars EU la botte de 18 kg de qualité ordinaire par kg, c.a.f. États-Unis et Europe occidentale droits acquittés, le cas échéant, en cas de règlement contre remise des documents.

B. PROJET RELATIF AU SISAL ET AU HENEQUEN BÉNÉFICIANT DE L'APPUI DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

5. Afin de soutenir le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures dans son rôle d'organe de supervision des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base, le Sous-Groupe a examiné les progrès réalisés dans le cadre des projets en cours et envisagés sur la base du document CCP:HF 03/2 – JU 03/2. Il a fait bon accueil aux informations additionnelles sur ces projets fournies par les délégués des pays concernés.

6. Le Sous-Groupe a noté que des progrès significatifs avaient été accomplis dans le cadre du projet "Développement des marchés et des produits dérivés du sisal et du henequen" depuis que le document de référence a été établi. Un atelier a été tenu en Tanzanie en février 2003 pour diffuser les résultats auprès des parties prenantes, un marteau pilon a été récemment installé après un retard considérable dû à l'attente de pièces, et la machine de récupération de l'étoupe a été mise à l'essai. Les laboratoires de culture de méristèmes de Tanzanie et du Kenya sont opérationnels. Environ 2000 familles participent désormais à la production de sisal dans le cadre du projet s'adressant aux petits agriculteurs. Le Sous-Groupe a cependant noté que le projet devait être achevé à la fin de 2003, mais qu'en raison des retards inévitables qui s'étaient produits, certaines activités déterminantes ne pourraient pas être menées à bien dans les délais prévus. En particulier, l'étude de marché de la pâte qui est programmée ne pourra être effectuée avant que les résultats des essais variétaux et le marteau-pilon ne soient disponibles. Une grande partie des avantages escomptés pourrait être perdue s'il était mis fin prématurément aux activités, aussi le Sous-Groupe a-t-il invité instamment le Groupe intergouvernemental à recommander au Fonds que le projet soit prolongé d'une année, dans les limites du budget existant, afin de permettre de mener à leur terme toutes les activités et d'enranger tous les avantages du projet.

7. Le Sous-Groupe a noté que la construction d'une installation pilote dans le cadre du projet relatif à l'utilisation écologique des déchets de sisal pour la production de biogaz débuterait prochainement.

8. Le Sous-Groupe a été déçu par les conclusions du Fonds concernant les trois composantes de la proposition de projet de culture commerciale du sisal dans le nord-est du Brésil. La

composante axée sur le développement de nouveaux débouchés pour la fibre de sisal dans les applications géotextiles n'a pas été approuvée en tant que telle, bien que le Comité consultatif du Fonds ait accepté de financer une étude succincte des "*Avantages comparatifs du sisal, de la fibre de coco et du jute dans les géotextiles*". Le Sous-Groupe a noté que le Fonds avait entrepris de recenser les instituts ou les entreprises susceptibles d'effectuer cette étude.

9. Le Fonds n'a pas souscrit à la composante relative à l'utilisation du sisal pour renforcer les matériaux thermoplastiques composites. Le Sous-Groupe a noté que les présentations faites lors de la consultation informelle tenue les 8 et 9 juillet indiquaient clairement le fort potentiel d'utilisation de fibres naturelles dans les matériaux composites et la nécessité de la poursuite des recherches pour surmonter certains problèmes spécifiques et établir la viabilité de cette solution sur les marchés afin de réaliser le potentiel entrevu. Le Sous-Groupe a recommandé que le secrétariat de la FAO et le Président du Groupe intergouvernemental réexaminent la proposition de projet et la présentent à nouveau au Fonds pour qu'il en délibère aussi promptement que possible.

10. Le Sous-Groupe a noté que si seule la composante relative à l'utilisation des matériaux composites à base de sisal dans le secteur des matériaux de construction avait été recommandée par le Comité consultatif du Fonds (sous la forme d'un projet désormais intitulé *Recherche-développement en vue de l'utilisation de fibres de sisal dans les matériaux de construction*) et qu'elle avait par la suite reçu une "approbation technique" du Conseil d'administration, elle avait été reclasée pour que le Conseil lui attribue à une de ses réunions ultérieures un nouveau rang de priorité. Le Sous-Groupe a demandé que le Groupe intergouvernemental recommande au Fonds d'approuver ce projet pour exécution dès que possible, en observant que les avantages prévisibles du projet seraient précieux pour tous les pays producteurs et consommateurs de sisal et de henequen.

III. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

11. Le Sous-Groupe a recommandé que sa quatorzième session soit convoquée sur le lieu où se tiendrait la trente-troisième session du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures, immédiatement avant celle-ci.